

La Balme de Sillingy, le 04 mai 2026



ARRÊTÉ N° 2026-075

Objet : Nomination des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2026-028 en date du 21 mars 2026, fixant à 5 le nombre de membres nommés au conseil d'administration du CCAS ;

VU l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées et affiché le 30 mars 2026 ;

VU les propositions faites par l'UDAF, l'ADMR, le Club des aînés et le Secours Catholique ;

Considérant que les associations sollicitées et/ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis suffisamment de propositions et qu'il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame **Claude GRINGOZ**, en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Madame **Odile GODDET**, en qualité de représentante des associations de personnes âgées, retraitées et handicapées du département, sur proposition de l'ADMR,
- Madame **Danielle MASSON**, en qualité de représentante des associations qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, sur proposition du Club des aînés ;
- Madame **Odette BOIMOND**, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions, sur proposition du Secours Catholique ;
- Madame **Véronique REY**, personne qualifiée en sa qualité de médecin acupuncteur – homéopathe et psychothérapeute

Article 2 :

Le présent arrêté sera rendu exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,

Séverine MUGNIER



Madame Claude GRINGOZ Notifié le : Signature :	Madame Odile GODDET Notifié le : Signature :
Madame Danielle MASSON Notifié le : Signature :	Madame Odette BOIMOND Notifié le : Signature :
Madame Véronique REY Notifié le : Signature :	

Arrêté du Maire certifié exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 11/05/2026
De sa publication le 11/05/2026

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.